

## Situation PsyEN EDA : conditions de travail (charge de travail, locaux, matériel, relations MDA, formation)

*Enquête des représentants FO au CHSCT, présentée au CHSCT du 24 juin 2021*

Points que les PsyEN EDA ont souhaité voir abordés en CHSCT :

- *Matériel*
- *Formation*
- *Charge de travail*
- *Locaux*
- *Relations MDA*
- *Liberté d'intervention et choix des méthodes*
- *Relations partenaires (MDA...)*
- *Pénurie de soin*

Les 5 PsyEN EDA ont fait état aux représentants FO de :

**- Matériel :** Difficultés lorsqu'il faut acheter le gros matériel (tests pour examen psychologique type WISC-V) environ tous les dix ans (gros montant) car **pas de budget commun au sein des communautés de communes** (certaines communautés de veulent pas gérer cela et d'autres acceptent, certaines communes ne donnent rien pour ce budget alors que d'autres débloquent un budget défini en fonction des effectifs maternelle et élémentaire (environ 1 euro 50 par élève). Les PsyEN sont donc obligés de « quémander » auprès des élus locaux des subventions et des budgets leur permettant d'acheter le matériel nécessaire. Le ministère devait transmettre une consigne en ce sens aux DASEN ; qu'en est-il ?

De fait, il y a beaucoup d'inégalités dans le département et les PsyEN sont seuls auprès des mairies pour obtenir ces budgets. Avec les changements successifs d'IEN, il est parfois difficile d'obtenir un soutien hiérarchique en ce sens auprès de la collectivité. Un ordinateur portable et un téléphone portable sont également nécessaires puisque les PsyEN sont de fait des personnels itinérants.

Pour FO, tous les frais engagés par les PsyEN EDA doivent être pris en charge par l'administration.

**- Formation :** Difficultés pour obtenir des places (nombre limité) aux formations proposées par le rectorat pour les psyEN. Des analyses de pratiques devraient être proposées par l'Education Nationale comme cela est fait parfois pour d'autres fonctions (maîtres E ou Infirmières...). Au regard des situations très complexes auxquelles les PsyEN doivent faire face parfois, le manque de places aux formations est criant. Les PsyEN soulignent un manque d'analyse de pratique avec un psychologue extérieur par exemple. FO demande une formation continue qui répond aux besoins et demandes formulés et choisis par les PsyEN.

**- Les locaux :** les conditions de travail des PsyEN sont très disparates selon les communes. Certaines offrent de bonnes conditions ( par exemple un bureau spécifique pour le psy) mais d'autres écoles n'ont pas l'espace suffisant que les PsyEN soient reçus correctement (il faudrait systématiquement un petit espace au calme et qui puisse fermé) On constate que bien souvent, il s'agit d'une salle déjà utilisée par des groupes d'élèves ponctuellement, parfois les bureaux de directeurs avec la photocopieuse, la salle des maîtres, des salles avec du matériel de sport, des salles (placard) d'archives, avec des serpillères !!... Ces conditions ne sont pas du tout adaptées pour l'exercice des missions, pour recevoir correctement des familles et des élèves. Les PsyEN nous indiquent qu'il est parfois très difficile de faire respecter le contexte de confidentialité nécessaire aux entretiens et il faut sans cesse rappeler aux équipes que le

PsyEN est dans les locaux pour ne pas être dérangé. Il faudrait que des panneaux puissent être mis sur les portes (Psychologue scolaire par exemple)

*Des exemples : les locaux de la Senelle n'ont pas été pourvus par la mairie, les PsyEN travaillent dans une salle de classe non aménagée. A Germaine Tillion, il y a un seul local pour 4 personnes RASED...*

**- Sur le plan de la charge de travail:** les PsyEN nous indiquent qu'elle est toujours plus importante avec les dossiers MDA notamment qui prennent énormément de temps, avec de plus en plus de priorités qu'il devient difficile de hiérarchiser. Cela fait que les élèves hors champ du handicap (mais avec BEP et parfois de très grandes difficultés) sont placés en liste d'attente et parfois sur de très longues périodes. Cela est évidemment à mettre en lien avec les problématiques qui nous sont remontées par les enseignants dans le cadre de la gestion de l'inclusion scolaire. Les PsyEN, manquent de temps, et on en revient au même : il manque des postes !

Par ailleurs, les PsyEN qui ont répondu, nous font état de la pénurie au niveau du soin et des structures adaptées (les délais sont de plus en plus longs pour orthophoniste, CMP-CMPP, ITEP, SESSAD...) avec des enfants en grande souffrance qui attendent sur liste d'attente.

**- Relations partenaires :** Face aux demandes des services extérieurs (CMP, médecin traitant, neuropsychiatre, ...), les PsyEN ont parfois besoins de soutien. En effet, des demandes s'apparentent parfois plus à des injonctions extérieures. Face à la médicalisation de la difficulté scolaire, FO demande que les missions des PsyEN soient rappelées auprès des partenaires extérieurs.

### **En conclusion :**

Des PsyEN ont alerté leur hiérarchie, (parfois via le CHSCT) depuis plusieurs années sur leur charge de travail grandissante, et sur des situations intenable liées en particulier aux manques de postes. Des délégations de PsyEN ont pourtant été reçues à la DSDEN; seule réponse de l'autorité hiérarchique : "Il faut positiver" ou encore, une réorganisation des secteurs d'intervention au lieu de répondre à la revendication de création de postes. Se pose également la question du recrutement de compléments de service et de remplaçants PsyEN. Ainsi un Psy EN revenant d'un long congé maladie ou d'un congé maternité retrouve les dossiers qui étaient à traiter avant son départ avec toutes les nouvelles demandes qui se sont cumulées en son absence.

Le ministre nous a indiqué avoir ouvert 110 postes au concours. Effectivement 5 de plus que l'année dernière, mais qui ne correspondent qu'aux départs en retraite des PsyEN EDA. Il faudrait au moins le double de postes au concours a minima pour améliorer l'existant ! Il faudrait des créations de postes en nombre suffisant pour avoir un RASED complet pour 800 élèves.